

FICHE DE POSTE n° 5

ENSEIGNANT REFERENT ASH ou ENSEIGNANTE REFERENTE ASH

Définition du poste :

- L'Enseignant - Référent pour la Scolarisation des élèves en situation de handicap (ERS) est un enseignant ou une enseignante spécialisée sous l'autorité de l'IEN ASH.
- Il contribue à la mise en œuvre d'une école de la République inclusive.
- Il fait partie de l'équipe élargie du Service de l'Ecole Inclusive (SEI). Il veille à être force de proposition en médiatisant la relation entre les familles, l'école et les partenaires.
- Il participe aux regroupements animés par le CT-ASH de l'IA-DASEN, aux réunions et formations proposées au niveau départemental (ex : PIAL, PAG, GANESH...) voire académique.
- Il est personne ressource et peut être sollicité par l'IEN ASH et son équipe pour participer ou intervenir lors de groupe de travail et de formation.
- L'ERS exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés de son secteur défini annuellement par l'IA-DASEN de son département.
- Il propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.
- Il veille à assurer le lien lors des étapes et transitions qui jalonnent le parcours (passage en CP, au collège, au lycée, affectation en ULIS, EGPA, ESMS...).
- Il assure une mission essentielle d'accueil, d'information, de conseil et d'aide sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et s'assure de la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur.
- Il organise et anime l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) dont il rédige le compte-rendu.
- Il recueille des éléments d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (outil GEVASCO réexamen et/ou première demande)
- Il propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.
- Il facilite la communication entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PPS, dont il veille à la continuité et la cohérence
- Il assure un lien avec le SEI, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- L'enseignant-référent complète et fiabilise les données statistiques en prenant part aux enquêtes.
- Pour la réalisation de ces missions, dont le pilotage et l'évaluation est confié à l'IEN ASH, sous l'autorité de l'IA-DASEN, une indemnité est attribuée (2 IMP annuelles) aux enseignants référents pour la scolarisation, du premier degré comme du second degré. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures annuelles.

Spécificités :

Sauf précision, les secteurs des enseignants référents comprennent généralement : les écoles relevant du ou des secteurs de collège listés ainsi que les établissements du second degré publics ou privés. Leur bureau est installé dans le 1^{er} collège de secteur souligné (l'ERS d'Onet-le-Château est situé au collège Fabre.)

ERS : Rodez J. Moulin referent12rdzmoulin@ac-toulouse.fr

06 03 99 33 17

Écoles et collèges publics des secteurs de **Naucelle, Baraqueville, Jean Moulin Rodez**

EMS : IME Cardabelles **Onet-le-Château**

et UEMA école J.A Bessière **Rodez**

ERS Rodez J.A. Fabre : referent12rdzfabre@ac-toulouse.fr

06 03 99 33 49

Écoles et collèges publics du secteur de **A.-J. Fabre Rodez**

Écoles François Mitterrand **Rodez** et Marcel Pagnol **Flavin**

École privée La Calendreta **Rodez**

Collège public Pont de Salars

Lycées publics Monteil et agricole La Roque **Rodez**

EMS : CDDS (IES) **Rodez** , IEM **St Mayme**

Référent Onet-le-Château : referent12onet@ac-toulouse.fr

06 03 99 33 60

(bureau au collège **A.-J. Fabre Rodez**)

Écoles et collèges publics des secteurs d'Onet-le-Château et de Marcillac-Vallon

Lycée public F. Foch **Rodez**

EMS : ITEP de Grèzes **Laissac-Sévérac-L'Eglise**

Référent Espalion : referent12espalion@ac-toulouse.fr

06 03 99 56 55

Écoles et collège publics du secteur d'**Espalion**

École et collège privés de **Laguiole**

Écoles et collèges publics et privés des secteurs de **St-Amans-des-Côts, Mur-de-Barrez**
et **St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac** (+ école publique **St-Martin-de-Lenne** en RPI et privée **Entraygues**)

EMS : IME les Hermeaux **St-Laurent-d'Olt**

Référent Decazeville : referent12decazeville@ac-toulouse.fr

06 27 01 68 01

Écoles et collèges publics et privés des secteurs de **Decazeville** et **Cransac**

Écoles publiques et privées du secteur de **Capdenac-Gare** (sauf écoles Causse-et-Diège et Foissac) et collège
privé **Capdenac-Gare**

Lycées publics de **Decazeville**

EMS : IME de l'Ouest à **Cransac**

Référent St-Affrique : referent12staffrique@ac-toulouse.fr

06 03 99 79 75

Écoles et collèges publics des secteurs de **St-Affrique** et **Réquista**

Écoles du secteur de **Pont-de-Salars**

Écoles privées de **Camarès** et **St-Sernin-sur-Rance**

Écoles et collèges privés de **Belmont-sur-Rance** et **Réquista**

Lycées publics de **St-Affrique** (dont lycée agricole La Cazotte)

MFR **St-Sernin-sur-Rance**

Référent Millau : referent12millau@ac-toulouse.fr

06 03 99 79 93

Écoles publiques du secteur du **collège de Millau**, école privée La Calendreta **Millau**

Écoles et collège public du secteur de **La Cavalerie**

Écoles et collège publics du secteur de **Sévérac d'Aveyron**

Collèges et lycées publics de **Millau**

EMS : IME La Roquette Lapanouse **Sévérac-d'Aveyron**

ERS Rignac : referent12rignac@ac-toulouse.fr

06 03 99 79 60

Écoles et collèges publics et privés du secteur de **Rieupeyroux**

Écoles et collège publics du secteur de **Rignac**

Ecole privée **Drulhe**

Écoles, collège et lycée privés du secteur de **Villefranche-de-Rouergue**, EREA **Villefranche-de-Rouergue**

Collège privé **La Fouillade**

Lycée public **Aubin**

Lycées agricoles : public et privé **Villefranche de Rouergue**

Référent Villefranche de Rouergue : referent12villefranche@ac-toulouse.fr

06 03 99 80 23

Écoles et collège publics du secteur de **Villefranche-de-Rouergue**, Lycée public **Villefranche-de-Rouergue**

Collège public **Capdenac-Gare** + écoles **Causse-et-Diège** et **Foissac** secteur de **Capdenac-Gare**

EMS : ITEP Massip **Capdenac-Gare**

Compétences attendues :

- Bonne connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves handicapés
- Connaissance des évolutions du système éducatif et notamment des parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle
- Forte aptitude à travailler en équipe (avec les autres membres du SEI, les pilotes des PIAL) et en partenariat (MDPH, ESMS, ...). Capacité à organiser et à animer une réunion, à participer à un groupe de travail ou une formation
- Compétences affirmées dans l'usage des outils numériques
- Compétences rédactionnelles (lors des CR ESS, de points sur la situation d'un élève, du bilan annuel à l'IEN ASH) et à l'animation de réunions
- Juste positionnement professionnel, discernement et loyauté permettant d'accompagner ou représenter l'IEN ASH lors de réunions institutionnelles et/ou partenariales.
- Réserve et discrétion professionnelle

Conditions de recrutement :

Priorité 30 – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI / CAPASH / CAPSAIS. **Affectation à titre définitif**

Priorité 32 – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants non spécialisés. **Affectation à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPEM) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr